

Cluny et les sites clunisiens :  
candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO



## Sommaire:

- Qu'est-ce qu'un site clunisien ?
- Pourquoi une candidature au patrimoine mondial ?
- Le processus de classement
- La démarche au niveau local
- Et maintenant ?

## Qu'est-ce qu'un site clunisien ?

- C'est un **établissement religieux** (église ou monastère) qui était affilié à l'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire)
- L'abbaye de **Cluny**, fondée en 910, initie un renouveau du monachisme en Europe.
- Au fil du temps, elle fonde un **ordre religieux indépendant et hiérarchisé**, qui compte jusqu'à 1 800 établissements à travers tout le continent.
- Les établissements dépendant de Cluny ont constitué à la fois des **centres culturels** importants, des **centres économiques et politiques** et des **lieux de refuge** et d'aide pour les indigents.



*Église abbatiale de Cluny*

# Pourquoi une candidature au patrimoine mondial ?

## Un enjeu patrimonial :

- Une **reconnaissance** du caractère remarquable de ce patrimoine
- Un atout pour sa **préservation** et sa **restauration**
- Un appui pour sa meilleure **compréhension** et sa **mise en valeur**



*Prieuré de Pommiers – travaux de conservation dans la salle de Justice*

# Pourquoi une candidature au patrimoine mondial ?

## Un enjeu d'attractivité du territoire :

- **Un élément fort de notoriété** : la « marque » UNESCO est connue et reconnue mondialement
- **L'intégration dans un réseau international** : création de synergies entre les différents sites européens
- **Un facteur de développement touristique** : le classement entraîne généralement une hausse de la fréquentation touristique
- **Un renforcement potentiel de l'identité patrimoniale du territoire** : « des moines aux mines »



*Site internet de l'abbaye de Fontenay  
valorisant son classement UNESCO*

# Le processus de classement

## Une démarche collective

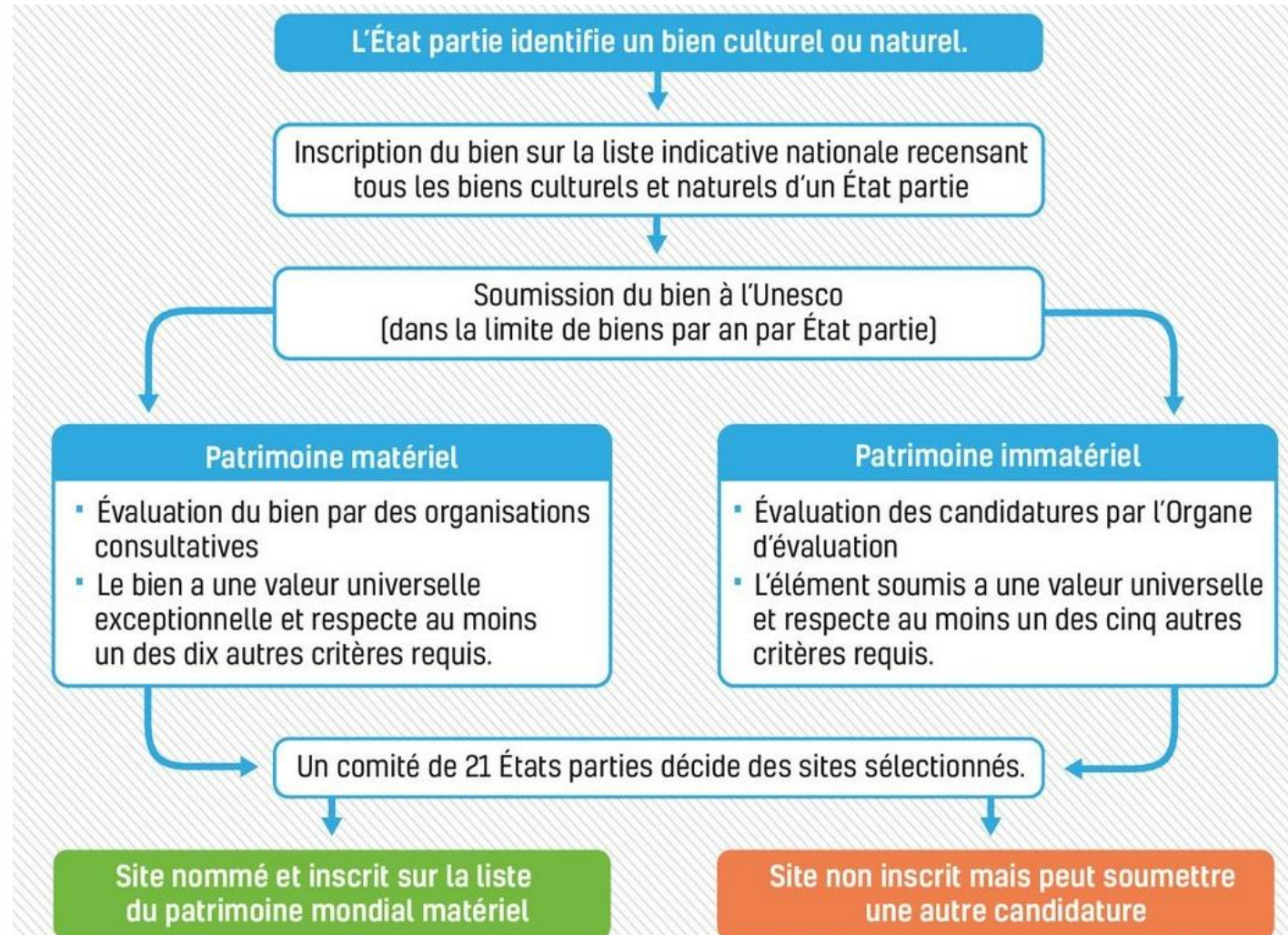
- **105 sites candidats** dans 8 pays européens
- Un pilotage par la **Fédération Européenne des Sites Clunisiens**, assistée par un bureau de rédaction composé d'experts du patrimoine historique e
- 6 sites candidats dans la **Loire** :
  - l'abbaye bénédictine à Charlieu (propriété du Département)
  - le prieuré à Pommiers (propriété du Département)
  - Le prieuré d'Ambierle (propriété de la commune)
  - Le prieuré de Pouilly-lès-Feurs (propriété de la commune)
  - Le prieuré de Sail-sous-Couzan (propriété de la commune)
  - Le prieuré de Rozier-Côtes-d'Aurec (propriété de la commune)

# Le processus de classement

Une procédure en deux étapes :

- Inscription des sites sur la **liste indicative nationale** par l'Etat

- Classement des sites au **Patrimoine mondial** par l'UNESCO, sur présentation de l'Etat français



# Le processus de classement

Une procédure longue et complexe





# Le processus de classement

Objectif : prouver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

Le dossier de candidature, basé sur une analyse historique rigoureuse, doit démontrer que les sites « *revêtent une importance culturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présentent le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité* ».

# Le processus de classement

Objectif : prouver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

Les sites clunisiens ont une VUE parce qu'étant « *un système reconnaissable de monastères et de lieux qui, dépendant de la grande abbaye de Cluny, se sont répandus dans toute l'Europe du Xème au XVIIIème siècle, et qui ont exercé une influence notable sur la religiosité et la culture de l'Europe, ainsi que sur sa politique et celle de ses états en formation* ».

→ c'est bien le caractère **sériel** de la candidature qui permettra de justifier la VUE

# Le processus de classement

Objectif : prouver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

Pour démontrer cette VUE, chaque site doit démontrer :

- Que les **caractéristiques et le rôle du site dans l'espace et le temps** correspondent à la définition de la VUE
- Que l'**intégrité** du site a été préservée : il doit avoir conservé un caractère complet et intact, et être préservé des menaces.
- Que l'**authenticité** des sources d'information et des vestiges soit assurée

# La démarche au niveau local

## Une gouvernance

- Pour chaque site, un **comité local**
- Au niveau du département, un **comité territorial**

# La démarche au niveau local

## Les comités locaux

### Rôle :

- Collecter les informations permettant de justifier de la VUE du site
- rassembler la base documentaire
- Recenser et proposer des actions d'animation et de valorisation
- Mobiliser les acteurs locaux et la population autour de la candidature

### Composition :

- Propriétaire(s) du site
- Gestionnaire(s), si différent
- Communes
- Associations historiques ou patrimoniales
- Toute personne-ressource

# La démarche au niveau local

## Le comité territorial

### Rôle :

- Rassembler les informations fournies par les comités locaux
- Faire l'interface avec le bureau de rédaction de la candidature
- Mettre en avant les éventuels liens et points communs entre les sites
- Proposer des actions communes entre les sites ligériens et avec des sites extérieurs

### Composition :

- Le Département
- Les représentants de chaque site
- Saint-Etienne Metropole
- La Région
- La Fondation du Patrimoine
- Le Centre Européen de Recherche sur les ordres et Communautés Religieuses (CERCOR, université de Saint-Etienne)
- Des personnes-ressources pour la connaissance des sites

# La démarche au niveau local

## Le rôle du Département :

- **Pilotage** des comités locaux de Charlieu et Pommiers, en tant que propriétaire des sites
- **Pilotage** du comité territorial et interface avec la Fédération européenne
- **Mutualisation** des ressources et connaissances
- **Accompagnement** technique des sites
- **Animation** d'un réseau des sites clunisiens de la Loire

# Et maintenant ?

## Actions démarrées :

- Mise en place d'**outils** et de **ressources** (recrutement chargé de mission, création espace numérique collaboratif...)
- Création et installation des différents **comités**
- Commencement du travail de **recherche** et de documentation
- Actions de **communication** sur la candidature

## A faire dans les deux années qui viennent au niveau local :

- Approfondir les **recherches** historiques et documentaires permettant de justifier la valeur universelle exceptionnelle des sites et de **rédiger le dossier de candidature**
- Mettre en œuvre les **mesures de protection** (juridique) et de **conservation** des sites (travaux)
- Amplifier la **communication** afin de faire connaître la démarche et faire adhérer partenaires institutionnels et grand public

## A faire dans les deux années qui viennent au niveau européen :

- Dégager ce qui constitue la **valeur universelle remarquable** des sites clunisiens
- Développer des **coopérations** entre sites clunisiens
- Rédiger le **dossier** de candidature et le déposer auprès de chaque Etat